

DÉPARTEMENT DE L'YONNE  
COMMUNE D'ÉPINEUIL  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 octobre 2014**

Date de Convocation : le 16 octobre 2014

Compte-rendu affiché : le 27 octobre 2014

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 20 h 30  
Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil quatorze, le mercredi vingt-deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mmes Maryline FORTINI, Françoise SAVIE EUSTACHE et Julie VEYRAT DAL DEGAN  
MM. Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT et Claude REGNIER

Excusés Représentés :

M. Kamel ATARI donne pouvoir à Mme Maryline FORTINI  
Mme Monica GUDIN DU PAVILLON donne pouvoir à Georges LARCHER  
Mme Josette PFLUG donne pouvoir à M. Claude REGNIER  
Mme Maud TSCHIRHARDT donne pouvoir à M. Mathieu DAVID  
Mme Véronique VERZEAUX donne pouvoir à Mme Françoise SAVIE EUSTACHE

Absents :

M. Stéphane LEBEAU

Mme Julie VEYRAT DAL DEGAN accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 24 septembre 2014, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- BUDGET
- TRAVAUX
- PERSONNEL
- QUESTIONS DIVERSES

➤ I/ BUDGET

1.1/ Local Communal - Délibération n° 072-2014

Madame le Maire rappelle que le dépôt des ordures ménagères par les résidents secondaires doit se faire dans un équipement sécurisé qui doit éviter tout dépôt « sauvage ».

1<sup>ère</sup> possibilité :

La pose d'une porte au petit local technique avec distribution de clés aux résidents secondaires.

Devis GBR Alu : 1 584,00 € HT soit 1900,80 € TTC

Des sanitaires pourront toujours être créés pour les agents dans la 2<sup>nd</sup>e partie du local.

2<sup>ème</sup> possibilité :

L'achat d'une benne à badge

Coût : environ 3 800,00 € HT, sous réserve d'accord par la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ACCEPTE** la première solution (pose d'une porte) pour un coût de 1 900,80 € TTC

**AUTORISE** le Maire à signer le devis

**ACCEPTE** la décision modificative suivante (DM n°8)

Dépenses d'investissement

c/ 2151 - opération 24 (place des Relichiens)	- 2 000 €
c/ 21318 – opération 57 (grange)	+ 2 000 €

1.2/ Enfouissement des Réseaux France Télécom dans la Grande Rue Alfred Grévin

- Délibération n° 073-2014

France Télécom nous a fait parvenir une convention particulière n° A8NBZ-54-13-00037616 concernant la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité dans la Commune.

Les travaux de câblage (dépose et pose des équipements de communications électroniques) relatifs à cette opération devront être réalisés au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014, pour un montant de 1 642,61 € HT (soit 1971,13 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis de 1 971,13 € TTC

**RAPPELLE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

1.3/ Agrandissement des allées du cimetière - Délibération n° 074-2014

Nous avons reçu un devis de l'entreprise PROXI TP concernant la création d'allées dans le cimetière, pour un montant de 3 760,00 € HT (4 512,00 € TTC). Ces travaux permettraient d'ouvrir l'accès à 80 nouveaux emplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis d'un montant de 4 512,00 € TTC

**ACCEPTE** la décision modificative (DM n°9) suivante

Dépenses de fonctionnement

c/ 61523 - entretien voies et réseaux	- 4 600 €
c/ 023 – virement à la section d'investissement	+ 4 600 €

Recettes d'investissement

c/ 021 virement depuis la section de fonctionnement	+ 4 600 €
---	-----------

Dépenses d'investissement

c/ 21316 – opération 67 (cimetière)	+ 4 600 €
-------------------------------------	-----------

1.4/ Subvention aux Associations – Année 2014 – Délibération n° 075-2014

Nous avons reçu 12 demandes de subventions à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DÉCIDE** d'attribuer une somme de 1 630 € et de la distribuer de la manière suivante :

CIFA Auxerre (1 enfant d'Épineuil scolarisé)	90,00 €
CIFA Mercurey (1 enfant d'Épineuil scolarisé)	90,00 €
Association des Donneurs de Sang du Tonnerrois	150,00 €
Association des visiteurs de malades	200,00 €
Association pour la recherche contre la sclérose en plaques	100,00 €
Association Rencontres et Fêtes	1 000,00 €

1.5/ Repas ou Colis des Aînés – Délibération n° 076-2014

Le repas sera pris au restaurant « Le Saint Père » pour 30,00 € TTC/personne.

Les vins seront achetés par ailleurs pour un montant maximum de 250 € TTC.

Un colis composé de produits du terroir sera distribué quelques jours avant Noël pour la même valeur que le repas.

Ces dépenses seront comptabilisées au c/6232 « Fêtes et cérémonies ».

Toutefois, la délibération du 24 septembre 2014 stipule que les dépenses payées à ce compte ne peuvent dépasser les crédits inscrits au budget. Aussi pour honorer les dépenses engagées, il convient de prendre une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ACCEPTTE** les différentes dépenses décrites ci-dessus

**PREND** la délibération modificative suivante (DM n°12)

Dépenses de fonctionnement

c/ 61523 – entretien voies et réseaux	- 5 000 €
c/6232 – fêtes et cérémonies	+ 5 000 €

1.6/ Décorations de Noël - Délibération n° 077-2014

Le Conseil Municipal décide d'investir dans des nouvelles décorations de Noël pour un budget maximum de 2 500,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**PREND** la délibération modificative suivante (DM n°10)

Dépenses de d'investissement

opération 62 – terrains nus (c/ 2111)	- 2 500,00 €
opération 72 – décoration de Noël (c/2188)	+ 2 500,00 €

1.7/ Remplacement du matériel volé à la grange – Délibération n°078-2014

Nous avons délibéré pour accepter le remboursement de l'assurance et sur le principe de remplacer le matériel mais les crédits budgétaires ne sont pas inscrits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ACCEPTTE** la décision modificative (DM n°13) suivante

Dépenses de fonctionnement

c/ 61523 - entretien voies et réseaux	- 2 650 €
c/ 023 – virement à la section d'investissement	+ 2 650 €

Recettes d'investissement

c/ 021 virement depuis la section de fonctionnement	+ 2 650 €
---	-----------

Dépenses d'investissement

c/ 21578 – opération 73 (matériel)	+ 2 650 €
------------------------------------	-----------

**II/ TRAVAUX****2.1/ Aire d'accueil de Camping-Cars**

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois au printemps, l'aménagement d'une aire pour Camping-Cars a été retenu et nous pouvons prétendre à un accompagnement financier de la Région. Le plafond de la subvention est fixé à 30 % du montant du projet.

Madame le Maire annonce par ailleurs que, par courrier du 17 octobre 2014, le Président du Conseil Général nous informe de l'attribution d'une subvention de 15 901,54 € calculée au taux de 42,94 % sur une dépense subventionnable de 37 032 €. Il conviendra d'inscrire les dépenses et les recettes de cette opération au budget, lors du prochain Conseil Municipal.

**III/ TERRAIN FAMILLE DURAND**

Nous avons reçu un courrier du Notaire Maître REGNIER-GANDRE, concernant la vente d'une parcelle de terrain dans la propriété des Consorts DURAND, précisant que sur ladite parcelle sera édifiée un bas-relief en mémoire de Monsieur André DURAND. Cette vente aura lieu moyennant le prix d'un euro et nous avons la charge de l'aménagement et de l'entretien futur de cet emplacement.

Les vendeurs auront à leur charge les frais de dossier.

La parcelle initiale : AC n° 71 d'une superficie a été divisée par le géomètre en deux parcelles, à savoir :

AC n° 96 de 78ca (78 m<sup>2</sup>) au nom de la Commune d'Épineuil, et

AC n° 95 de 38a 99ca (3 899 m<sup>2</sup>) au nom des Consorts DURAND.

**IV/ PERSONNEL**- Délibération n° 079-2014

Nous avons trois agents communaux qui travaillent au Pôle d'Animations et nous devons prendre une délibération afin de procéder au transfert de cette dépense du budget de la Commune au Pôle d' Animations pour la fin de l'année 2014. Ce transfert sera compensé par une augmentation de la subvention d'équilibre versée par la commune au pôle. Le coût se détaille ainsi :

1/ Agent comptable (comptabilité, paies, facturation),

Coût : 16,50 €/h x 5 h/mois x 4 mois (septembre à décembre)      soit un total de 330 €

2/ Agent d'entretien (encadrement à l'accueil périscolaire matin et à la cantine)

Coût : 16,25 €/h x 13,25 €/semaine x 14 semaines solaires      soit un total de 3 015 €

3/ Agent d'entretien en contrat aidé (protocole hygiène cantine)

Coût : 3,12 €/h x 10 h/semaine x 14 semaines scolaires      soit un total de 437 €

Total : 3 782 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DIT** que le transfert fera l'objet des inscriptions budgétaires suivantes

➤ Budget principal (commune – DM n°11)

Recettes de fonctionnement c/ 7084 Mise à disposition de personnel + 3 800 €

Dépenses de fonctionnement c/ 657363 subvention au pôle + 3 800 €

➤ Budget pôle (DM n°1)

Dépenses de fonctionnement c/ 6215 – Personnel affecté par la collectivité + 3 800 €

Recettes de fonctionnement c/ 74748 – Subventions par la commune + 3 800 €

## **VII/ QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Comptage des chats errants :

A la demande de plusieurs personnes ayant constaté la recrudescence de chats non tatoués et sans maître identifié, Madame le Maire a chargé Monsieur Marcel FÈVRE et

Madame Nicolle VACHEROT d'évaluer leur nombre. Cela permettra ensuite de demander une aide aux fondations qui gèrent ce problème pour la stérilisation.

➤ Aire de camping-cars :

Les modalités de paiement de l'eau potable pour les usagers de l'aire d'accueil des camping-cars sont évoquées. Des renseignements seront pris, une réflexion sera menée et une décision sera à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil.

➤ Subvention du Conseil Général

Le Conseil Général nous attribue une subvention de fonctionnement de 572 € pour la période d'avril à juin 2014 au titre de l'aide à l'encadrement des écoles multisports.

➤ Chauffe-eau et chauffage

Le chauffe-eau a été installé dans la cuisine de la salle André DURAND mardi matin 21 octobre 2014. A cette occasion, le chauffagiste, après contrôle, a remis le chauffage en marche.

➤ Alarme de la grange

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que l'alarme de la grange a été mise en place et fonctionne depuis le vendredi 17 octobre 2014.

➤ Cérémonie du 11 novembre

Pour la cérémonie de commémoration de l'armistice 1914-1918, le rendez-vous est donné devant la mairie à 9 h 50, pour le début du défilé à 9 h 55 et l'hommage rendu au Pâtis à 10 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.